

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

### ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

#### COMMUNE DE MARSEILLAN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 29 novembre 2022 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; J-C ARAGON ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; J-D POUSSIER ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; N. LECLERC ; D. CUPOLI ; C. AZAIS ; W. BIGNON ; J-M DUMAS ; C. PINO ; C. BASTIDE ; A. ZAKHARY

**Absents représentés** : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER ; G. REQUENA par M. PEREZ ; S. BASSI-ALLEMAND par A. KELLY ; A. CHOUKROUN par M. IBARS ; S. MARTI par L. GASC ; S. JEAN par J-D POUSSIER ; L. DELAITE par C. PROUTEAU ; D. VIALAS par D. CUPOLI ; J. GROSSO par A. ZAKHARY

**Absents** : JF. MARY ; D. SAUVADE

### 18. Dénomination stade de football synthétique

Monsieur le Maire informe que le nouveau stade de football synthétique sis Route de Florensac n'est pas dénommé. Celui-ci se situe entre le chemin de Caval et la route de Florensac.

Monsieur le Maire propose de garder le nom de Marcel Pochon, dénomination du stade de Foot situé en amont du nouvel équipement.

Il appartient au conseil municipal :

**De dénommer** le stade de football synthétique, « Stade Marcel Pochon ».

Il convient d'en délibérer.

### LE CONSEIL

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**A LA MAJORITE**

**Pour 25**

**Abstention 2**

**(C.PINO ; C. BASTIDE)**

### DECIDE

**De dénommer** le stade de football synthétique, « Stade Marcel Pochon ».

La secrétaire de séance  
Marie PEREZ



Pour extrait conforme,

Le Maire

Yves MICHEL

